

UN 170110
MAR 31 1989



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20548
30 mars 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 MARS 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une note verbale datée du 30 mars 1989, adressée par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran au Comité international de la Croix-Rouge à Téhéran, concernant la décision de rapatrier unilatéralement 70 prisonniers de guerre iraqiens malades, à l'occasion de la Journée de la République islamique (12 Farvardin, ou 1er avril).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI

Annexe

Note verbale datée du 30 mars 1989, adressée au Comité international de la Croix-Rouge à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments au Bureau du Comité international de la Croix-Rouge à Téhéran et a l'honneur de l'informer qu'à l'occasion de la Journée de la République islamique d'Iran, le 12 Farvardin (1er avril), 70 prisonniers de guerre iraqiens malades seront unilatéralement rapatriés.

Il serait grandement apprécié que le Comité international de la Croix-Rouge prenne les dispositions matérielles nécessaires pour assurer le rapatriement de ces prisonniers de guerre iraqiens.

La liste des noms des prisonniers de guerre iraqiens est jointe à la présente note, [jointe seulement à l'original de la note verbale envoyée au Comité international de la Croix-Rouge à Téhéran].
